

**Association
Le Projet Faim Suisse
Genève**

**Rapport de l'organe de contrôle
à l'assemblée générale des membres
sur les comptes annuels 2010**

15 mars 2011/55019209A001/3/TPH

Rapport de l'organe de contrôle
à l'assemblée générale des membres de
Association Le Projet Faim Suisse
Genève

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association Le Projet Faim Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de contrôle.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes comptables décrits dans l'annexe aux états financiers incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'organe de contrôle, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'organe de contrôle prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux principes comptables décrits dans l'annexe aux états financiers. Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEWO sont remplies.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud
Expert-réviseur



Marc Secrétan
Expert-réviseur

Genève, le 15 mars 2011

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010
(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
A C T I F	CHF	CHF
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Compte de chèques postaux	9'398.38	23'618.72
Banque	292'751.21	188'651.31
Débiteurs divers	158.50	52.00
<i>Total de l'actif circulant</i>	<u>302'308.09</u>	<u>212'322.03</u>
Total de l'Actif	<u>302'308.09</u>	<u>212'322.03</u>
P A S S I F		
<u>CAPITAUX ÉTRANGERS A COURT TERME</u>		
Créanciers divers	603.75	2'200.75
Compte de régularisation passif	2'004.00	4'000.00
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	<u>2'607.75</u>	<u>6'200.75</u>
<u>FONDS AFFECTES</u>		
Fonds Mozambique	33'226.00	100'000.00
Fonds Inde	78'050.00	20'000.00
Fonds Burkina Faso	176'622.40	38'300.00
<i>Total des fonds affectés</i>	<u>287'898.40</u>	<u>158'300.00</u>
<u>CAPITAL DE L'ASSOCIATION</u>		
Fortune		
- au début d'exercice	47'821.28	70'380.68
- résultat de l'exercice	(36'019.34)	(22'559.40)
<i>Total du Capital de l'Association</i>	<u>11'801.94</u>	<u>47'821.28</u>
Total du Passif	<u>302'308.09</u>	<u>212'322.03</u>

Zurich, le 15 mars 2011

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koepfel



Alice M. Arnold

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2010

(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

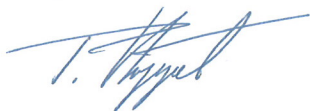
Désignation	2010	2009
	CHF	CHF
PRODUITS		
Cotisations membres individuels	26'300.00	22'800.00
Cotisations membres personnes juridiques	800.00	800.00
Païement direct Ghana, épïcetre Supreso	0,00	85'544.00
Païement direct Ghana, épïcetre Apau Wawase	0,00	87'888.00
Païement direct Uganda, Kiruhura Epicenter	0,00	64'196.00
Projet Burkina Faso, Epicenter	9'622.40	0.00
Projet Burkina Faso, Water & Sanitation	67'000.00	0.00
Projet Burkina Faso, HIV/AIDS	61'700.00	0.00
Projet Inde, Uttarakhand	18'050.00	0.00
Projet Inde, Tamil Nadu	60'000.00	0.00
Contributions personnes nat./soc.	107'891.40	91'945.40
Contributions de fonds publics	0,00	200.00
Autres contributions	4'570.20	158'448.55
Total des produits	355'934.00	511'821.95
DEPENSES		
Donations et contributions directes au programme New York	(80'238.05)	(77'230.00)
Païement direct Ghana, épïcetre Supreso	0,00	(85'544.00)
Païement direct Ghana, épïcetre Apau Wawase	0,00	(87'888.00)
Païement direct Uganda, Kiruhura Epicenter	0,00	(64'196.00)
Païement direct Inde, Women Empowerment	(19'972.40)	0.00
Païement direct Mozambique, Supporting 3 Epicenters	(66'774.00)	0.00
Conférences	(7'662.75)	(3'328.00)
Bureau	(2'561.35)	(3'802.15)
Design/Impression/Traductions	(8'697.80)	(9'160.65)
Frais financiers et perte de change	(7'584.50)	(722.15)
Téléphone	(1'238.90)	(1'104.00)
Frais de poste et courrier	(1'926.24)	(1'471.20)
Frais de publicité et promotion	(18'793.70)	(3'197.70)
Frais liés au controlling des projets	(5'326.50)	0.00
Frais informatique	(7'350.75)	(4'209.50)
Honoraires divers	(34'228.00)	(34'228.00)
Total des dépenses	(262'354.94)	(376'081.35)
Résultat annuel avant variation des fonds	93'579.06	135'740.60

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2010
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	2010	2009
	CHF	CHF
Résultat annuel avant variation des fonds	93'579.06	135'740.60
Produits attribués aux fonds	(216'372.40)	(158'300.00)
Prélèvement des fonds	86'774.00	0,00
Variation des fonds	(129'598.40)	(158'300.00)
Résultat annuel après variation des fonds	(36'019.34)	(22'559.40)

Zurich, le 15 mars 2011

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koepfel



Alice M. Arnold

Association Le Projet Faim Suisse

TABEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2010
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	2010	2009
	CHF	CHF
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>		
Résultat annuel avant variation des fonds	93'579.06	135'740.60
Variation des débiteurs divers	(106.50)	1'869.10
Variation des créanciers divers	(1'597.00)	919.45
Variation du compte de régularisation passif	(1'996.00)	4'000.00
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>	89'879.56	142'529.15
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</i>	0.00	0.00
<i>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</i>	0.00	0.00
Variation des liquidités	89'879.56	142'529.15
Liquidités au 1er janvier	212'270.03	69'740.88
Liquidités au 31 décembre	302'149.59	212'270.03
Variation des liquidités	89'879.56	142'529.15

Zurich, le 15 mars 2011

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koepfel



Alice M. Arnold

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2010
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

	Fortune	Résultat de l'exercice	Capital total de la Fondation
Capital au 31 décembre 2008	62'785.09	7'595.59	70'380.68
Virement résultat de l'exercice 2008	7'595.59	(7'595.59)	
Résultat de l'exercice 2009		(22'559.40)	-22'559.40
Capital au 31 décembre 2009	70'380.68	(22'559.40)	47'821.28
Virement résultat de l'exercice 2009	(22'559.40)	22'559.40	
Résultat de l'exercice 2010		(36'019.34)	-36'019.34
Capital au 31 décembre 2010	47'821.28	(36'019.34)	11'801.94

Fonds affectés	Mozambique	Inde	Burkina Faso
Solde au 31 décembre 2008	0.00	0.00	0.00
Produits attribués aux fonds en 2009	100'000.00	20'000.00	38'300.00
Prélèvement des fonds en 2009	0.00	0.00	0.00
Solde au 31 décembre 2009	100'000.00	20'000.00	38'300.00
Produits attribués aux fonds en 2010	0.00	78'050.00	138'322.00
Prélèvement des fonds en 2010	(66'774.00)	(20'000.00)	0.00
Solde au 31 décembre 2010	33'226.00	78'050.00	176'622.00

Zurich, le 15 mars 2011

Le Projet Faim Suisse



Dr. Pascal Koepfel



Alice M. Arnold

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

But de l'Association

Sous la dénomination « Le projet Faim Suisse », il est constitué une association d'utilité publique, dont le but est le suivant :

Se basant sur la stratégie du Projet Faim mondial pour vaincre durablement la faim chronique et la pauvreté extrême, articulée autour des trois piliers suivants :

- Mobiliser et responsabiliser les personnes directement concernées ;
- Soutenir les femmes dans leur rôle clé pour qu'elles puissent opérer des changements ;
- Travailler en partenariat avec les autorités locales ;

L'Association se donne pour but :

- 2.1 De récolter des fonds pour soutenir financièrement les programmes et les activités du Projet Faim en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud.
- 2.2 La majeure partie de ces fonds est investie dans des projets planifiés, réalisés, contrôlés et évalués depuis la Suisse, en étroite collaboration avec le Projet Faim régional dans les pays concernés et avec le Projet Faim mondial.

L'association organise des manifestations, édite des publications et accomplit un travail médiatique important pour faire connaître le Projet Faim et pour recruter de nouveaux investisseurs qui s'identifient avec le but de l'association.

L'association peut également conclure des partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales et profiter des synergies ainsi créées pour utiliser de manière optimale les ressources financières dont elle dispose.

En décembre 1986, l'Association Le projet Faim Suisse a signé pour une durée indéterminée un accord avec le Projet Faim mondial, Californie, lui donnant le droit d'utiliser le nom « Le Projet Faim »

Le 25 avril 2009, en vue de l'obtention du label ZEWO, Le projet Faim Suisse a signé pour une durée indéterminée un accord spécifique avec le Projet Faim mondial.

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Principes généraux et normes comptables

La présentation des comptes est établie conformément aux principes des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et correspond au Code suisse des obligations et aux dispositions des statuts.

La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe, le tableau de financement et le compte de variation du capital. Les comptes annuels de l'Association présentent une image réelle de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

Le rapport d'activité, valant rapport de performance, qui fait également partie des comptes annuels, n'est pas vérifié par l'organe de révision. Il est publié séparément, dans le rapport annuel de l'Association, et fournit des renseignements en bonne et due forme sur les prestations (effectivité) et l'économicité (efficacité) de l'Association.

Les comptes de l'Association sont établis selon le principe des coûts historiques. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les charges ainsi que les produits sont ajustés à l'exercice comptable de référence.

Les produits et charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de leur encaissement ou de leur paiement.

Comité / Direction

Les membres du comité sont :

- Dr. Pascal Koeppel, président
- Dr Claude Heini, vice-président
- Dr. Daniel Heini
- Max J. Koch
- Ron Popper
- Ursula Willimann
- Dr Fred Zellweger

Direction :

- Alice M. Arnold, directrice

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Situation fiscale

L'Association a obtenu une exonération des impôts sur le revenu et la fortune sur les plans communal, cantonal et fédéral. Sur le plan fédéral, l'exonération est d'une durée indéterminée pour autant que les fonds recueillis soient effectivement utilisés conformément au but social. Sur les plans communal et cantonal, l'exonération est d'une durée déterminée et renouvelable, la prochaine échéance étant 2020. L'Association fait également partie de la liste genevoise des personnes morales d'utilité publique et doit, de ce fait, se soumettre à des normes fiscales régies par un règlement.

Déductibilité des dons

L'Association a obtenu du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève la déductibilité fiscale pour ses donateurs.

Capital de l'Association

L'Association ne dispose d'aucun capital de dotation à sa fondation. Sa fortune est composée des excédents de produits accumulés.

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Cotisations et contributions de membres

Les membres actifs versent régulièrement des contributions qui sont comptabilisées sur la base des encaissements. En voici le détail pour 2010 :

	CHF
- Cotisations membres individuels	26'300
- Cotisations membres personnes juridiques	800
- Projet Burkina Faso, Epicenter	9'622
- Projet Burkina Faso, Water & Sanitation	67'000
- Projet Burkina Faso, HIV / AIDS	61'700
- Projet Inde, Uttarakhand	18'050
- Projet Inde, Tamil Nadu	60'000
- Contributions personnes naturelles/sociétés	107'892
- Autres contributions	4'570
Total	355'934

Valorisation des gratuités

L'Association a bénéficié des gratuités suivantes durant les exercices 2010 et 2009.

Le personnel bénévole, y compris la direction, a contribué aux efforts de l'Association en prenant à sa charge ses propres frais de voyage et de logement ainsi que les frais du bureau de Zurich relatifs aux activités du Projet Faim Suisse. De plus, l'Association a bénéficié de prix réduits pour des prestations telles que : service comptable, frais de location pour conférences, personnel et équipement pour des présentations audiovisuelles, traductions. Ces éléments ne sont pas chiffrables.

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Indemnité aux membres des organes dirigeants de l'Association

Une indemnité de CHF 30'000 a été versée, sous forme d'honoraires, à la Directrice de l'Association. Par contre, la Directrice assume elle-même tous les frais de son bureau à Zurich, incluant l'infrastructure, les frais d'informatique, les frais de voyage et de logement, les frais de téléphone.

Transactions avec des organisations liées, mais juridiquement indépendantes

Un montant de CHF 80'238 (USD 81'005) représente la contribution au titre de l'année 2010 à The Hunger Project, New York (CHF 77'230 en 2009, soit USD 70'000).

Autres informations

Le compte de régularisation passif au 31 décembre 2010 se rapporte à un montant encaissé d'avance en vue d'actions portant sur l'exercice 2011.

Association Le Projet Faim Suisse, Genève

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Fonds affectés

Cette position comprend des dons d'une certaine importance, pour l'utilisation desquels les donateurs ont émis des instructions précises par rapport à l'objectif statutaire de l'Association. Voici le détail des fonds affectés au 31 décembre 2010:

	CHF
Le projet Women Empowerment – Creation of Federations en Inde	
• Contributions 2009	20'000
• ./ Utilisation en 2010	-20'000
	0
Le projet Supporting 3 epicenters in Mozambique	
• Contributions 2009	100'000
• ./ Utilisation en 2010	-66'774
	33'226
Le projet Burkina Faso, HIV-Aids	
• Contributions 2009	38'300
• Commune de Zumikon	10'000
• Schenker Winkler Holding	10'000
• F. Zellweger	20'000
• Abdullah Al-Angari	21'700
	100'000
Le projet Burkina Faso, Epicenter	
• Peter Felix Mueller	9'622
	9'622
Le projet Burkina Faso, Water & Sanitation	
• Ville de Bâle	35'000
• Abdullah Al-Angari	18'300
• Irmouk Man. Corp	8'700
• Syngenta	5'000
	67'000
Le projet Inde, Uttarakhand	
• Oliver Jung	18'050
	18'050

Association Le Projet Faim Suisse, Genève

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

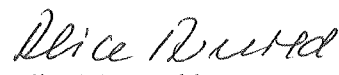
Le projet Inde, Tamil Nadu

• Allgemeines Treuunternehmen	20'000
• Abdullah Al-Angari	10'000
• Elisabeth Lehmann	20'000
• Testex	10'000
	60'000

Zurich, le 15 mars 2011

Association Le Projet Faim Suisse


Dr. Pascal Koeppel


Alice M. Arnold